BARÈME DE L'IR, SEUILS ET PLAFONDS REVENUS DE 2018

BAREME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU 2019 (pour une part de quotient familial)		
Tranche du revenu net imposable	Taux	Formule de calcul de l'impôt brut
De 0 € à 9 964 €	0%	n.c.
De 9 964 € à 27 519 €	14%	R x 14% - N x 1 394,96 €
De 27 519 € à 73 779 €	30%	R x 30% - N x 5 798 €
De 73 779 € à 156 244 €	41%	R x 41% - N x 13 913,69 €
Au-delà de 156 244 €	45%	R x 45% - N x 20 163,45 €

Items	Seuils/Plafonds
Abattement 10 % sur T&S	Mini 437 € / Maxi 12 502 €
Abattement 10 % sur P&R	Mini 379 € par pers. / Maxi 3 715 € par FF
Micro BNC/BIC non commercial	< 70 000 € HT en N-1 ou N-2
Micro BIC	< 170 000 € HT en N-1 ou N-2
PEQF	1 551 € (1/2 part)
PEQF parent isolé	3 660 € (1 part)
PEQF personne seule ayant élevé 1 enfant	927 € (1/2 part)
Invalidité / Ancien combattant	3 098 €
Veuf avec personne à charge	4 830 €
Pension alimentaire (descendant)	5 888 € avec justificatif ou 3 500 € sans

Réductions diverses	Montant des dépenses maximales ouvrant droit à crédit d'impot
Dons aux associations et organismes d'intérêt général (66 %)	1 500 €
Dons aux partis politiques (66%)	7 500 €/perso seule ou 15 000€/couple
Cotisations syndicales (66%)	1% du revenu brut imposable dans la catégorie des T&S et P&R à titre gratuit)
Emploi à domicile (50%)	12 000 € (+1500 € par enfant à charge ou par membre du foyer âgé de + de 65 ans = max 15 000 €)
CITE	8 000 € pour un célibataire ou 16 000 € pour un couple + 400 € par personne à charge